



Groupement Fribourgeois des Maitresses
de l'Enseignement Spécialisé

Assemblée générale du GFMES 9 juin 2022 Romont, Carré d'As, 17h35

Accueil

Anne Zahnd et Stéphanie Barthlomé, les nouvelles co-présidentes, ouvrent l'assemblée générale du GFMES par un mot de bienvenue au Carré d'As.

Elles saluent la présence des intervenants : Christophe Maradan (inspecteur de l'enseignement spécialisé), Sophie Tritten (secrétaire générale de la FOPIS), Raphaëlle Giossi et Claire Spring (co-présidentes de la SPFF).

Mot de bienvenue de Anne Rodi la nouvelle directrice du Carré d'As.

La liste de présences circule dans l'assemblée. Les personnes excusées sont notées au dos de la feuille.

Scrutatrice : Camille Poloniato

Au vu du peu de personnes présentes, Corinne Petitpierre propose (en plus de l'invitation habituelle) de faire un rappel peu avant la date de l'AG.

Approbation de l'ordre du jour et du PV de l'assemblée du

Le PV de l'assemblée générale du GFMES 2021 (disponible sur le site internet GFMES.ch) est approuvé à main levée.

Mots des co-présidentes

L'ordre du jour est légèrement modifié pour permettre d'ajuster les horaires des personnes invitées.

- Le GFMES en bref

Il y a environ 120 membres cotisants sur environ 400 enseignants spécialisés.

Stéphanie et Anne se présentent et expliquent qu'elles se sont partagé certaines tâches de la présidence comme la collaboration avec la SPFF et la FOPIS. Elles remercient Raphaëlle Giossi et Claire Spring pour les rencontres organisationnelles et pour la collaboration.

- Dossier principal : Bref compte rendu de la rencontre avec le SESAM :

- *Manque d'unités MAO pour les élèves* : Pas possible d'avoir plus pour l'instant. De nombreuses réflexions sont en cours sur comment utiliser ces unités de façon plus efficace. 2 groupes de travail se penchent là-dessus dont plusieurs inspecteurs d'arrondissements. Leur conclusion : c'est dur d'harmoniser car les réalités sont différentes d'un arrondissement à l'autre et du primaire au CO. Des décisions sont attendues. Pour l'instant les MAO dépendent de la Direction d'établissement.

- *MAR : lourdeur administrative des PPI* : Le PPI reste nécessaire pour justifier le fonctionnement et les objectifs. C'est un document officiel exigé par la loi sur l'enseignement spécialisé. Le nouveau système ISA facilitera la saisie des données.

- *Délai d'attribution des mesures de soutien* : Le SESAM est conscient que les ES MAO-MAR ont besoin d'être informés plus rapidement pour qu'ils puissent soigner la séparation avec les élèves qu'ils quittent et soigner la prise de contact des élèves qu'ils reçoivent. Des pistes sont à explorer, comme demander au Conseil d'État de voter ce crédit plus tôt dans leur calendrier.

- *Équipement informatique pour les ES* : L'idée est que chaque ES reçoive son propre ordinateur professionnel. Cela représente des achats conséquents. Le budget de la nouvelle Stratégie d'éducation numérique prévoit justement cela.

- *Amélioration de l'image des institutions spécialisées* : Accepter une orientation en institution est difficile pour certains parents en raison de l'image qu'ils en ont. Il serait bénéfique de préciser les critères de scolarisation en institutions / en intégration à l'école régulière. Pour la cellule d'évaluation, un critère important d'orientation en institution est le mal-être de l'enfant dans sa classe (en intégration).

- *Pénurie des ES* : Depuis plusieurs années, le nombre des ES disponibles est inférieur aux engagements. Le manque d'ES en formation est connu, de même que le manque de possibilité de formation dans le canton de fribourg (par exemple en cours d'emploi). Des négociations sont en cours avec l'UniFR.

- Stratégie d'éducation numérique :

Le GFMES est en cours de relecture du projet. Les remarques et propositions d'amélioration seront associées à celles de la SPFF. Vos remarques à ce sujet sont encore bienvenues jusqu'au 20 juin.

Anne et Stéphanie précisent qu'elles restent à disposition pour toute question ou précision. Ne pas hésiter à les solliciter si nécessaire.

Mot de Christophe Maradan, inspecteur de l'ens. spécialisé

- CM dit **apprécier les rencontres avec le GFMES** qui permettent des échanges d'informations importantes. Il reste disponible si d'autres questions doivent remonter.

- La création du **SESAM** remonte à 2008. CM est en fonction depuis 20 mois. Son poste est passionnant, mais le fonctionnement du système provoque une certaine inertie. Il doit gérer beaucoup de dossiers simultanément. CM a souvent l'impression de courir après le temps et les ressources. Pour 2530 élèves MAR, le budget est d'env. 55 millions, mais les attributions sont gelées. Le volume d'élèves augmente alors que le personnel reste stable.

- Conformément à la décision de la politique fribourgeoise, des **TSS (travailleurs sociaux en milieu scolaire)** seront introduits progressivement. A partir de janvier 2022, 45 EPT (équivalent plein temps) seront engagés sur 3 ans. D'après CM, c'est un coup de pouce, une chance pour l'école ordinaire. Le but (selon la loi) est d'améliorer le suivi socio-éducatif et le climat scolaire sur l'ensemble de la scolarité. Il y aura un cahier des charges et un descriptif de fonction. Les TSS sont répartis par bassin de CO (=les écoles primaires qui envoient les élèves dans ce CO). Ordre de grandeur : 1 EPT pour 750 élèves. Pour les institutions, ce rapport sera différent. Les écoles spécialisées sont des écoles semi-privées, donc elles ne sont pas forcément concernées par cette décision.

RG : *Le concept TSS ne va pas régler tous les problèmes (les besoins sont parfois autres), est-ce que la DFAC est consciente de cela ?* CM ne peut répondre car il ne représente pas la DFAC, mais le SESAM.

RG : *Pour financer ces 15 premiers EPT de TSS, la DFAC va-t-elle réduire les autres appuis scolaires ? Les AVS (auxiliaires de vie scolaire) seraient en baisse dans les écoles ; est-ce en lien avec l'arrivée des TSS ?* Ce n'était pas le cas l'année passée, cette année il est possible que le budget des AVS soit réduit au bénéfice des TSS. Étant donné le prochain changement de gouvernement, on ne sait pas.

MLC : *Sous quelle forme les TSS vont-ils améliorer le climat scolaire ?* Les pratiques déjà mises en place sont très variées en fonction de la réalité du terrain. En milieu scolaire ordinaire, les TSS sont indépendants, mais en lien étroit avec l'équipe de direction. Leurs modalités d'intervention sont différentes des autres types d'appuis scolaires. Ce sont des employés administratifs (42 semaines + 42h/semaine).

LM : *Le cahier des charges des TSS est-il public ? S'il devait être retravaillé, les SPFF/GFMES pourraient-ils y jeter un œil, proposer des améliorations ?* Leur cahier des charges est public, mais il n'a pas été présenté, ni publié, car tout s'est mis en place très vite. Le concept (et le cahier des charges) est cantonal, la mise en application dépend de chaque bassin de CO. CM invite le GFMES à faire une demande officielle de consultation.

RG *précise que la demande de consultation du cahier des charges a déjà été faite.*

Est-ce une mesure à long terme ? oui, mais les mesures d'urgence restent possibles, car la fonction est multi disciplinaire. La plupart des TSS engagés présentent des profils différents afin d'avoir une richesse d'expérience.

- **Choix de l'institution** : La loi scolaire est claire : le choix du prestataire appartient à l'Inspecteur de l'enseignement spécialisé qui se doit d'évaluer les besoins de l'enfant indépendamment de la demande du réseau ou du souhait des parents.

MLC : *Le choix des parents n'est-il pas forcément en lien avec les besoins de l'élève ?* Non pas forcément. Le préavis de la cellule bouscule parfois le réseau, mais les parents ont la possibilité de faire recours. La décision finale appartient à l'Inspecteur qui prend en compte les besoins de l'élève, mais aussi la réalité et la disponibilité du terrain.

LM : *Est-ce que la cellule d'évaluation tient compte du manque de place dans certaines institutions pour préavis positivement ou négativement ?* Non, car le nombre de places disponible n'est pas connu au moment du travail d'analyse de la cellule (qui est condensé du 30 avril à mi-mai pour permettre une vision d'ensemble de toutes les demandes et une priorisation sur les besoins de l'élève).

RG : *Les ES et ET ne savent PAS pourquoi les demandes ont été refusées. Il serait intéressant de comprendre pourquoi. La cellule d'évaluation pourrait-elle les contacter afin de leur donner des explications ?* Oui la cellule peut le faire, mais pas pour toutes les situations. La cellule envoie parfois quelqu'un en observation. Concernant les raisons du refus, il est possible pour les

enseignants de demander après coup, une fois que le temps du recours et la procédure sont terminées (contacter l'inspecteur).

LM : *Pourquoi les enseignants ne peuvent pas obtenir plus d'infos quant aux diagnostics reçus par la cellule ?* Seuls les parents peuvent réagir et obtenir ces informations.

- *Que faire lorsque malgré le recours des parents, la décision ne change pas ?*

Le réseau doit évaluer les options qui demeurent (MAO, appui classe...) et les présenter aux parents.

Pour info, cette année, sur 450 dossiers, seuls 20% des demandes MAR ont été refusées.

Pour rappel, la cellule d'évaluation analyse puis préavise positivement ou négativement. Ensuite, les parents ont la possibilité de recourir en rédigeant un dossier d'argumentation pour la conseillère juridique. A la suite de quoi, c'est une juriste qui tranche. Finalement, si nécessaire, l'inspecteur peut recourir à une décision d'autorité, mais c'est rare car il devient compliqué de travailler avec les parents dans ce cas-là.

- Des **classes d'observation** ont été ouvertes (pour 2 ans, puis on verra). Elles sont dirigées par le SEI (service éducatif itinérant). Elles accueillent des enfants en début de scolarité avec pour but de développer des prérequis à une réintégration à l'école régulière ou en école spécialisée.

SB : *Dans notre école de langage, on constate que l'ouverture des classes de langage n'est pas accompagné d'une augmentation des thérapies -> C'est délicat de communiquer avec les parents car, lors de l'orientation des élèves en classe de langage, il y a la promesse d'un suivi logopédique intensif, alors que ce n'est pas le cas !* Il y a de grandes variations d'un institut de langage à l'autre. Il y a un choix stratégique de la part des directions, des priorités à faire en fonction du budget : ouverture de classe ou augmentation des thérapies. **SB** rajoute qu'il serait peut-être intéressant de contacter le syndicat des logopédistes.

MLC : *Comment se fait le choix d'enclassement entre la classe d'observation et les classes d'enseignement spécialisé ou de langage ? Pour un élève de fin de 1H, peut-on encore demander la classe d'observation ?* Ce choix est principalement déterminé par l'outil d'analyse utilisé par la cellule d'évaluation : la PES (procédure d'évaluation standardisée). Oui cette demande peut toujours être demandée en 1H, même si les places disponibles sont rares.

SB : *Dans certains courriers de décision d'orientation en classe d'observation langage, il est noté « après 2 ans, réintégration possible ». Cela met une pression énorme sur l'équipe pédagogique. Le texte formulé ne devrait plus apparaître les années prochaines. Cependant, la classe de langage ne doit pas être une voie ad vitam æternam.*

- Augmentation des EPT pour faire face à l'augmentation des MAR

Pour les MAR, le Conseil d'État va nous communiquer bientôt sa décision d'augmentation du budget. Il ne faut pas s'attendre à une grande révolution. A voir aussi comment se positionne Mme Bonvin Sansonnens (la nouvelle conseillère d'état en charge de la DFAC).

- Augmentation des demandes MAO

RG : *Pourquoi y a-t-il de plus en plus de demandes MAO ? Les élèves ont-ils changé ? Une unité MAO pour 4 élèves ça n'est pas suffisant !* On est à bout de souffle avec le fonctionnement actuel : le système de mesures individuelles a des limites. Un nouveau modèle est à reconstruire !

Information de la FOPIS par Sophie Tritten

- Un groupe de travail **CCT** sur le règlement du personnel enseignant est actuellement actif. Il y a par exemple un souci de classification des personnes en formation pédagogique ; une décision est attendue pour fin septembre. Certaines négociations ont abouti : le congé paternité 15 jours / le congé maladie pour les enfants -> 3 jours par cas (avec certificat médical).
- Les **primes** pour prestations exceptionnelles (COVID) ont été refusées.
- La FOPIS fonctionne actuellement avec un **président ad intérim**. Un nouveau président sera nommé à la prochaine AG FOPIS.

LM : Au sujet de la classification des ES, peut-on veiller à ce que cela ne péjore pas les ES qui n'ont pas de Master, mais un diplôme en enseignement spécialisé (= une demi-licence) ? ST précise que c'est surtout la classification du personnel en formation qui est en phase de clarification. C'est surtout le SPO qui décidera. ST se dit consciente de ce problème.

RG donne une précision : Mme Bonvin Sansonnens est d'accord qu'il y a une trop grande différence avec enseignants du CO. Pour les enseignants des AC, il n'y a pas d'augmentation de classe de salaire, mais le dossier est toujours en cours.

Informations de la SPFF

Raphaëlle et Claire se présentent brièvement. Raphaëlle s'occupe des tâches "fribourgeoises" / Claire représentante la SPFF auprès du SER.

Projets de la SPFF :

- Mieux informer les ens. primaires et spécialisés via le nouvel « Info répondants ».
- Répondre aux questions des enseignants primaires et spécialisés. RG a été contactée par 3 ES pour des questions de congé maternité, de salaire et de résiliation. Pour les enseignants spécialisés, il est possible de s'adresser ses questions tant au GFMES (Anne Zahnd ou Stéphanie Barthlomé) qu'à la SPFF (Raphaëlle Giossi et Claire Spring).
- Garder un contact régulier avec la DFAC. Mme Bonvin Sansonnens semble ouverte (tant par mail que par téléphone).
- Établir un relais auprès du Grand Conseil par l'intermédiaire de Sophie Tritten (secrétaire générale de la FOPIS / membre du parti centre gauche PCS).

Infos en vrac :

- Le nouveau bulletin a de nouvelles couleurs et nécessite plus de fourres. Pour réduire une partie des coûts astronomiques (500 millions de francs) engendrés par la mise en place de ces nouveaux bulletins scolaires, la SPFF a proposé de limiter ce changement aux petits degrés (les grands degrés auraient pu poursuivre avec le bulletin actuel qui contient déjà un certain nombre de fourres supplémentaires), mais la DFAC a refusé.
- Pour sa dernière assemblée de printemps, la SPFF a invité Anne-France Guillaume (REPER) pour parler des cas d'intimidation et de harcèlement entre élèves. Cette intervention a été très appréciée. Les ES y sont également les bienvenus. Demander l'interventions de REPER sur un MEAM semble possible étant donné que la DFAC participe à hauteur de 165.- par séance.
- L'Assemblée des Délégués SPFF qui aura lieu le 09.09.22 (avec repas offert) est également ouverte aux ES. Les feuilles d'inscription circulent.
- Le 44^e congrès SER aura lieu à Martigny le 24.09.22. Il y aura une conférence sur le "Livre Blanc" et divers ateliers.

- Le site de la SPFF est à jour, chacun est invité à le consulter régulièrement.
- Les différents syndicats fribourgeois ont pu consulter l'ODE (Ordonnance sur le Développement et l'Évaluation du personnel enseignant) et transmettre leurs remarques. En résumé, une partie du concept est intéressant, mais certains items semblent impossibles à atteindre ce qui peut être ressenti comme démotivant par le personnel enseignant qui est déjà fortement mis sous pression.
- Les élèves avec problèmes de comportement font réagir de toutes parts. Des enseignants du CO ont écrit une lettre commune qui a réuni beaucoup de signatures. Une délégation d'enseignants s'est rendue au Senof pour exposer les divers problèmes. Un journaliste était sur place pour écrire un article anonyme. Son article sortira après la rencontre du 15 juin. De plus, des postulats (instruments parlementaires) et leurs réponses sont lisibles sous parlinfo.fr.ch (chercher 2021_jc_148 / 2022_ce_192).

Comité

- Xavier a décidé d'arrêter son mandat de secrétaire GFMES / Liliane reprend.
- Liliane a décidé d'arrêter son mandat de déléguée à la SPFF / Anne reprend.
- Anne et Stéphanie se proposent comme co-présidentes du GFMES.
- Françoise continue la gestion de la caisse du GFMES.

Le comité restreint est élu par acclamation et à l'unanimité.

- Murielle quitte le comité après 2 ans.

Tous les délégués sont remerciés pour leur investissement et pour leur travail de représentation de leur institution.

Comptes GFMES

Les comptes sont présentés par Françoise.

Mot de Céline Pinto, vérificatrice des comptes.

Approbation des comptes par l'assemblée, par acclamation, à l'unanimité.

Clôture de l'Assemblée Générale à 19h36...

CM : Christophe Maradan

LM : Liliane Minder

SB : Stéphanie Barthlomé

FG : Fanny Gaillard

RG : Raphaëlle Gioffi

MLC : Marie-Louise Condé

CMM : Christine Marmy Magnin

Romont, le 9 juin 2022

Le secrétaire,

Xavier Fagherazzi